

LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE

I. QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est un relâchement de contraintes au sein d'une faille capable provoquant une rupture en profondeur au niveau de l'écorce terrestre. Les conséquences visibles en surface se traduisent par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

II. PAR QUOI SE CARACTERISE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **son foyer** : c'est le point de départ du séisme,
- **sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter),
- **son intensité** : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer ; elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK),
- **la fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface,
- **la faille provoquée (verticale ou inclinée)** : elle peut se propager en surface.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE ?

La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité 1a du canton de Callas.

Il y a eu une secousse tellurique le 21 avril 1995 enregistrée par l'observatoire de Grenoble à 10h03mn, de magnitude 4,8 sur l'échelle de Richter et dont l'épicentre était situé à 7 kilomètres à l'est-sud-est de Menton (Var-Est, Alpes-Maritimes). A 40 kilomètre de l'épicentre cette secousse fut ressentit provoquant quelques dégâts mineurs telles que fissurations, chute de plâtres, d'un cadre ou déplacement de bibelots. De même, des vagues ont été observées dans des piscines lors du passage des ondes sismiques.

D'après les analyses, ce séisme est dû au jeu d'une faille orientée soit nord-ouest-sud-est, soit nord-est-sud-ouest. Dans les deux cas, cette faille a joué en décrochement, avec une petite composante de compression. Etant donné la magnitude du séisme, ce décrochement s'est limité à quelques centimètres. Il s'agit probablement du rejeu en compression d'anciennes failles qui se sont formées il y a 30 millions d'années, lorsque la Corse et la Sardaigne se sont détachées du continent, permettant ainsi la formation de la mer Ligure.

L'échelle macro-sismique internationale d'intensité classe le séisme dans la zone de catégorie de degré V, c'est à dire :

Ebranlement constaté par toute la population ; réveil des dormeurs ; ébranlement des meubles et des lits.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes de l'aléa risque sismique figurent page 25,
- la carte des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent page 27.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- l'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale et des phénomènes précurseurs permettant une **prédiction** à plus ou moins long terme,
- le **zonage sismique** de la région imposant l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées : ce zonage national a été établi par décret,
- la **construction parasismique** qui permet de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire considérablement le nombre de victimes,
- l'**information des populations**,
- l'**organisation des secours** avec alerte et mise en œuvre rapide de la chaîne des secours.

PROTECTION :

En cas de danger, la population sera alertée par la mairie. Un plan de secours communal sera établi par la mobilisation des employés communaux qui constitueront une cellule de crise établie en Mairie,

Les sapeurs-pompiers et le garde champêtre tiendront la population informée de toute évolution du danger,

Des points de regroupement et d'hébergement sont prévus au niveau du gymnase. Les possibilités d'hébergement sur la commune sont constituées par une structure hôtelière réalisé au village de vacances hors période estivale,

Les mesures préventives sont prévues par notification dans les permis de construire. Les constructions se réfèrent à la norme 1a de l'aléa risque sismique, pour lesquelles les règles de constructions parasismiques s'appliquent.

Dans les points sensibles tels que les écoles et les établissements recevant le public les mesures préventives sont particulières,

V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- privilégier les constructions parasismiques,
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT la première secousse : RESTER OU L'ON EST

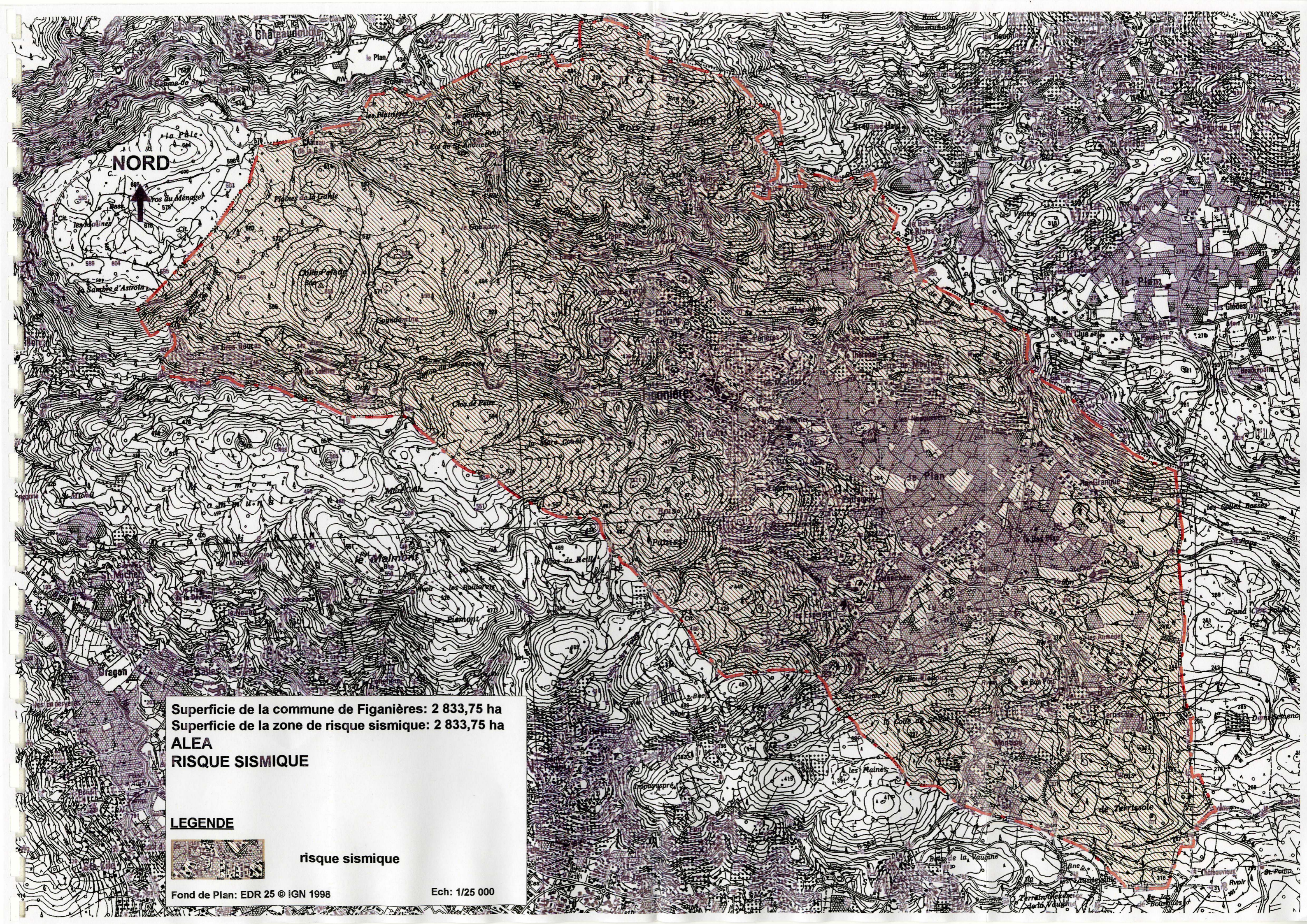
- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche,
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES la première secousse : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre l'ascenseur,
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,

VI. OU S'INFORMER ?

- auprès du B.R.G.M.-ANTEA-Provence Alpes-Côte d'Azur – Marseille Luminy : 04.94.41.24.46.
- auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.94.92.47.00.
- auprès de la Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.
- auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)
- Etat Major Départemental à Draguignan : 04.94.68.00.18.



Superficie de la commune de Figanières: 2 833,75 ha
Superficie de la zone de risque sismique: 2 833,75 ha
ALEA
RISQUE SISMIQUE

LEGENDE



risque sismique

Fond de Plan: EDR 25 © IGN 1998

Ech: 1/25 000